



Commune
d'ERMENONVILLE

2023-61

Retraite aux flambeaux et défilé.

Le Maire, d'Ermenonville (Oise)

VU la loi n°82.213 du 2.3.83 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi relative aux défilés et manifestations sur la voie publique,

Considérant que la Commune d'Ermenonville organise la Fête Patronale les samedi 03 juin, dimanche 04 juin et lundi 05 juin 2023 et qu'à l'occasion de cette fête diverses animations se dérouleront sur les voies publiques dont la retraite aux flambeaux ainsi que le traditionnel défilé le samedi 03 juin 2023 à partir de 20 heures 45 suivis d'un feu d'artifice à 23 heures au parc Jean-Jacques Rousseau,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La place Léon Radziwill sera interdite au stationnement à partir du vendredi 02 juin 2023 à 16 heures jusqu'au samedi 03 juin 2023 à 21 heures 30.

Lors de la retraite aux flambeaux et du défilé, une restriction de circulation sera mise en place le samedi 03 juin 2023 comme suit :

20h45 : départ place Léon Radziwill, puis rue du Prince Radziwill, rue Radziwill, place du Carreau, rue Léon Martin, Chemin d'Ève, rue du Cornouiller, rue du Four à Chaux, rue du Général de Gaulle, Chemin d'Ève, Rue du Prince Radziwill sur 200 m, rue de la Cavée, rue Souville, traversée de la rue du Prince Radziwill.

22h30 : arrivée au parking Jean-Jacques Rousseau, fin du défilé.

La réglementation du stationnement reste inchangée pour ces journées.

Article 2 :

Le parking Jean-Jacques Rousseau sera interdit à la circulation et au stationnement sauf aux forains les samedi 03 juin, dimanche 04 juin et le lundi 05 juin 2023.

Article 3 :

Une restriction de circulation et de stationnement sera mise en place ponctuellement rue René de Girardin à l'occasion du tir du feu d'artifice.

Article 4 :

La Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin, les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil-le-Haudouin ainsi que les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ermenonville, le 25/06/2023

Le Maire,

Jean-Michel CAZERES

